

LE PLAN DE RENOVATION

CONTEXTE

Le 24 novembre, le gouvernement a lancé une concertation sur le projet de Plan de rénovation énergétique.

Ce plan s'articule autour de 4 axes :

1. Faire de la rénovation une priorité nationale identifiée aux objectifs hiérarchisés ;
2. Lutter contre la précarité énergétique et massifier la rénovation pour les particuliers ;
3. Favoriser la rénovation des bâtiments publics et tertiaires ;
4. Renforcer les compétences et l'innovation.

Le Plan Bâtiment Durable a convoqué une assemblée générale extraordinaire le 16 janvier pour traiter ce sujet.

La FEDENE, comme l'ensemble des acteurs, a jusqu'au 31 janvier pour contribuer à cette concertation.

PREAMBULE :

La FEDENE, Fédération des services énergie et environnement, regroupe 500 entreprises, 70 000 salariés pour un chiffre d'affaires de 11 Mds €.

Ses adhérents proposent des prestations sur mesure, fondées sur des engagements de performances réelles sur le long terme, à la fois quantitatives et qualitatives. Ils interviennent sur les projets de rénovations, de la conception et la réalisation de solutions, y compris le cas échéant leur financement, à l'exploitation et la relation avec le client final.

SNEC

Exploitation énergétique en chauffage collectif

70 % du parc de logement disposant d'un chauffage collectif dans le résidentiel collectif

4,9 millions de logements gérés
700 chaufferies biomasse collectives et 3,5 millions de tonnes de bois

SNCU

Réseaux de chaleur et de froid

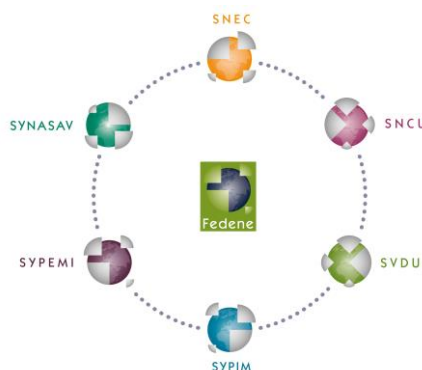
90 % de l'activité du secteur
53 % d'énergies renouvelables et de récupération dans le bouquet énergétique

SVDU

Valorisation des déchets

50 adhérents
90 % de la capacité d'incinération du parc français (UVE)

13 millions de tonnes de déchets ménagers valorisés par an



SYNASAV

Exploitation énergétique de chauffage individuel

300 adhérents
12 millions d'appareils entretenus
6 millions d'appareils sous contrat
150 000 chaudières remplacées par an

SYPIIM

Mesure et pilotage de la performance énergétique
30 000 sites pilotés à distance
900 000 mesures remontées par jour
60 millions de données par jour

SYPIMI

Facility management
1 million de salariés
85% des acteurs du marché en volume
20 millions de m2 gérés en multiservice immobilier

AXE 1 : Faire de la rénovation énergétique une priorité nationale identifiée aux objectifs hiérarchisés.

Action 1

DEFINIR DES OBJECTIFS PRECIS, AMBITIEUX, REALISTES ET A COUTS MAITRISES.

Positionnement de la FEDENE :

La FEDENE partage l'ambition du gouvernement de réduire la consommation finale de 15% en 2023 (par rapport à 2010) et attire l'attention sur la mise en cohérence avec les autres objectifs d'efficacité énergétique, notamment les objectifs européens du « Winter Package ». Nous tenons à ce que la rénovation ne se limite pas strictement à la baisse des consommations, mais également à la baisse des émissions de gaz à effet de serre.

Cet objectif est par ailleurs en phase avec les résultats de l'enquête du Syndicat National de l'Exploitation Climatique (SNEC), qui démontrent que le recours à un CPE Services, associé à la mise en place d'équipements de mesure et de pilotage des systèmes énergétiques, permet une baisse des consommations de 18%.

FEDENE souhaite que ce plan de rénovation prenne en compte deux éléments nouveaux :

- Ne pas limiter la performance du bâtiment, mais à une échelle géographique plus large : celle de l'ilot, celle du quartier, ... Cette vision passera nécessairement par une conception de rénovation intégrant les réseaux d'énergie.
- Ces rénovations ne doivent pas se limiter à la rénovation du bâti, mais également intégrer une réflexion en termes de services énergétiques : les engagements de performance contractualisés dans la durée doivent être valorisés, ainsi que les leviers vertueux sur le mix énergétique que constituent les énergies renouvelables locales.

Propositions de la FEDENE pour aller plus loin :

La Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) prévoit une réduction de moitié de la consommation énergétique française d'ici 2050 (par rapport à 2012), avec un objectif de baisse de 20% en 2030. Il semble donc nécessaire de viser dès à présent un objectif ambitieux de baisse des consommations clairement complété par des objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre.

Dans le rapport *Les premiers résultats de l'Observatoire des Contrats de Performance Energétique - Novembre 2017*, il est constaté que les rénovations sur les systèmes permettent des économies de l'ordre de 25 à 30%, pour des investissements compris entre 50 et 100 €/m², complété par des dispositifs d'aides tel que les CEE. Ces travaux présentent donc un rapport ^{coût}/efficacité optimal, permettant des retours sur investissement inférieurs à 10 ans. Or il est clairement démontré que le principal frein à la rénovation énergétique est l'aspect financement, notamment dans le résidentiel.

Fort de ces constats, la FEDENE propose une stratégie pragmatique basée sur la rénovation des systèmes énergétiques, par le biais de CPE Rénovation technique :

- Massifier les travaux et services de rénovation en favorisant les interventions sur actions les plus efficaces en terme d'euro investi par MWh économisé (ou CO₂ évité), c'est-à-dire celles qui portent sur les systèmes énergétiques de production et distribution, par exemple en concentrant les aides sur ces travaux ;
- Valoriser la capacité à combiner les fiches de CEE pour favoriser les bouquets de travaux.

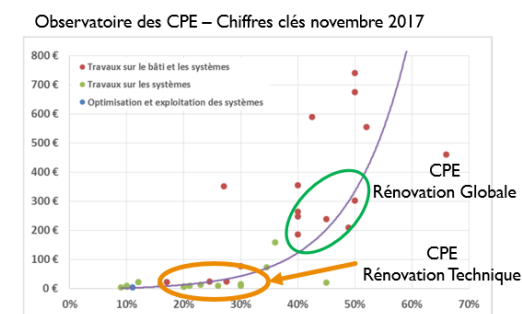


Figure 16 : Montant moyen investi par unité de surface (euros HT/m²) - Répartition par objectif d'économie d'énergie (Total: 33 CPE)

Action 2

AMELIORER LA CONNAISSANCE DU PARC DE BATIMENTS.

Positionnement de la FEDENE :

Le FEDENE partage la volonté du gouvernement d'établir une cartographie du parc de logements afin de connaître les premières cibles à traiter et suivre les progrès réalisés.

Nous proposons pour cela la création de « registres nationaux » et de « carnets numériques » pour les bâtiments publics et pour les bâtiments privés :

- Chaque registre sera régi par un organisme public et intégrera l'ensemble des données patrimoniales de l'immeuble (données constructives, situation par rapport à la RT, diagnostics et audits divers...);
- Par la suite, le « carnet numérique » permettra d'actualiser les registres avec des données de suivi et d'entretiens pour les bâtiments publics, les logements sociaux et les copropriétés.

Ces registres permettront de pouvoir établir l'état « 0 » de l'immeuble / à l'évolution de ses besoins de services d'efficacité énergétique dans le temps, permettant de mieux connaître le parc et de suivre son évolution : m², données de construction, zone géographique, consommation annuelle...

Les Sociétés de Services en Efficacité Energétiques étant les acteurs centraux de la gestion de l'énergie et de la mesure des performances, il semble primordial de les associer à la mise en place de ces outils.

Par ailleurs nous souhaitons être associés à l'Observatoire national de la rénovation énergétique.

Action 3

CREER UNE MARQUE COMMUNE DE LA RENOVATION ET SIMPLIFIER LA COMMUNICATION.

Positionnement de la FEDENE :

Lors de l'assemblée exceptionnelle du Plan Bâtiment Durable du 16 janvier 2018, il a été évoqué la création d'une marque unique, déclinable sur l'ensemble de la chaîne de valeurs de la rénovation : financement, produits, services, etc.

Nous sommes tout à fait favorables à la création d'un outil de communication (bannière plutôt que marque) qui permettra de diffuser à grande échelle les messages de la rénovation énergétique, sous réserve de ne pas créer un référentiel supplémentaire.

Concernant les contrats de performance énergétique, nous proposons d'étudier la création de trois labels de CPE, définis en fonction de leur temps de retour sur investissement et des bouquets d'actions, services et ou travaux, envisagés :

CPE Services

CPE Rénovation Technique

CPE Rénovation Globale

Pour cela, nous souhaitons participer à la mise en place de cette bannière unique, en partenariat avec les acteurs publics, notamment en étant associés au Conseil Supérieur de la Construction et de l'Efficacité Energétique.

Action 4

INSTALLER UN COMITE DE PILOTAGE ET ASSOCIER LARGEMENT LES PARTIES PRENANTES.

Positionnement de la FEDENE :

Nous pensons qu'il serait préférable de favoriser la transformation de l'Observatoire des CPE et de l'Observatoire de la rénovation énergétique en une Mission d'appui unique (cf la MAPPP en son temps), à laquelle seraient associées les instances professionnelles et les entreprises représentatives, pour en faire à terme un véritable acteur du pilotage du plan de rénovation énergétique.

Il serait également utile que la FEDENE et ses adhérents puissent être membres du collège des professionnels au Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique (CSCEE).

Action 5

MOBILISER LES COLLECTIVITES TERRITORIALES A LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE RENOVATION**Positionnement de la FEDENE :**

Nous partageons l'idée que des politiques locales de rénovation permettront des solutions adaptées aux critères géographiques et économiques locaux.

Nous pensons que l'Etat doit aider les collectivités à massifier leur rénovation en soutenant la mutualisation des rénovations entre plusieurs collectivités. Par exemple en mettant en place dans un premier temps un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour accompagner les collectivités, puis un appel d'offre pour les opérateurs.

Action 6

CREER UN REEL GUICHET UNIQUE D'INFORMATION**Positionnement de la FEDENE :**

Il faudrait que ce guichet unique prenne en compte les spécificités de la copropriété, les aides possibles incluant les CEE, et référence toutes les entreprises labellisées « RGE ».

Action 7

RENDRE LES AIDES PLUS LISIBLES, EFFICACES ET INCITATIVES POUR LES PARTICULIERS**Positionnement de la FEDENE :**

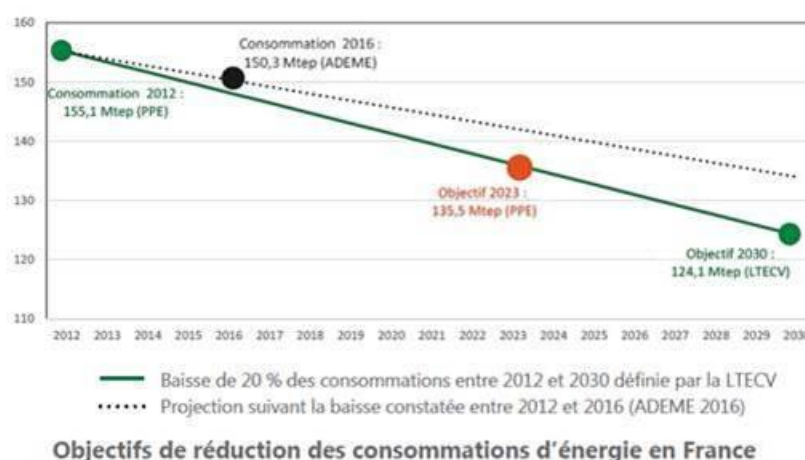
La FEDENE est favorable à une meilleure visibilité des aides, qui sont généralement un des déclencheurs de travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique. Nous pensons que les aides doivent rester adaptées aux publics concernés :

- Financement du reste à charge pour revenus modestes ;
- CITE simplifié pour les copropriétés ;
- Soutiens directs aux bailleurs.

Il est nécessaire de donner de la prévisibilité aux aides, notamment pour les copropriétés au temps de décision long, c'est pourquoi nous soutenons dans ce cadre la transformation du CITE en prime.

Propositions complémentaires de la FEDENE

La France a fixé des objectifs ambitieux d'efficacité énergétique, en particulier dans la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) qui prévoit une réduction de moitié de la consommation énergétique française d'ici 2050 (par rapport à 2012), avec un objectif de baisse de 20% en 2030. Force est de constater que la France est clairement en retard sur ses objectifs :



L'expérience passée a montré l'efficacité de solutions globales reposant sur des bouquets de travaux, avec un socle fort autour de la rénovation technique (changement de générateur, équilibrage et régulation de la distribution, isolation des réseaux...), qui ont un effet de levier le plus important et facilitent l'auto-portance économique des projets.

Nous constatons que ces solutions ont marqué un net recul au cours de la 3^{ème} période du dispositif des Certificats d'Economies d'Energie, du fait de la baisse du prix des énergies et donc des économies générées, associée à une forte réduction des aides. Pourtant, ces bouquets de travaux ont prouvé leur pertinence en termes d'efficacité énergétique (-25 à -30% de consommations).

Nous recommandons donc de renforcer ces soutiens, notamment en valorisant mieux les offres globales en matière de CEE, et en particulier les Contrats de Performance Energétique.

Concernant les critères d'attribution des aides, nous préconisons d'interdire toute aide pour un changement de mix dès lors que le bâtiment se situe dans le périmètre d'un réseau de chaleur vertueux, c'est-à-dire donc le mix énergétique est composé à plus de 50% d'énergie renouvelable ou de récupération (solution appliquée aux Pays Bas).

Enfin, il nous paraît important d'attirer l'attention sur les fonds de garantie pour les aides aux ménages à faibles revenus, et notamment au montant de ces fonds, qui pourraient être trop rapidement atteints étant donné les risques liés au fait que ces prêts seront attribués à des ménages peu solvables.

Action 8

INDUSTRIALISER LA RENOVATION DES PASSOIRES THERMIQUES HABITEES PAR DES MENAGES PRECAIRES

Positionnement de la FEDENE :

La FEDENE est un acteur majeur de la lutte contre la précarité énergétique. Nous sommes donc favorables à une augmentation des objectifs de l'ANAH.

Nous recommandons que la standardisation de la rénovation privée prenne pleinement en compte les contrats de rénovation assortis d'engagements de performance dans la durée (avec pilotage des équipements et accompagnement des usages). La filière locale, à structurer, doit aussi viser les entreprises d'exploitation/maintenance.

Il serait nécessaire que l'ANAH (ou un autre organisme public) assure l'identification et la classification des copropriétés fragiles (en considération notamment du critère des « ménages précaires »). Ceci afin de faciliter les modes de preuves de cette précarité.

Action 9

METTRE EN PLACE UN DISPOSITIF INCITATIF A LA RENOVATION, POUR ENGAGER UN CERCLE VERTUEUX

Positionnement de la FEDENE :

La FEDENE est favorable à la rénovation des bâtiments, et considère qu'un changement de propriétaire est une période favorable aux travaux d'améliorations.

Pour les audits obligatoires dans les copropriétés de plus de 50 lots, nous proposons d'autoriser que l'audit réalisé dans le cadre d'un CPE fasse office d'audit obligatoire.

Cela économiserait l'audit initial à la charge du syndicat des copropriétaires en lui permettant de passer immédiatement à la mise en concurrence des opérateurs de CPE. Cela simplifierait la compréhension des travaux par les copropriétaires grâce à la présentation claire par les opérateurs de leurs engagements, ceux-ci étant incités à maximiser les économies de consommation post travaux du fait de la mise en concurrence.

AXE 3 : Favoriser la rénovation des bâtiments publics et tertiaires

Action 10

FAVORISER LA RENOVATION DU PARC TERTIAIRE PUBLIC

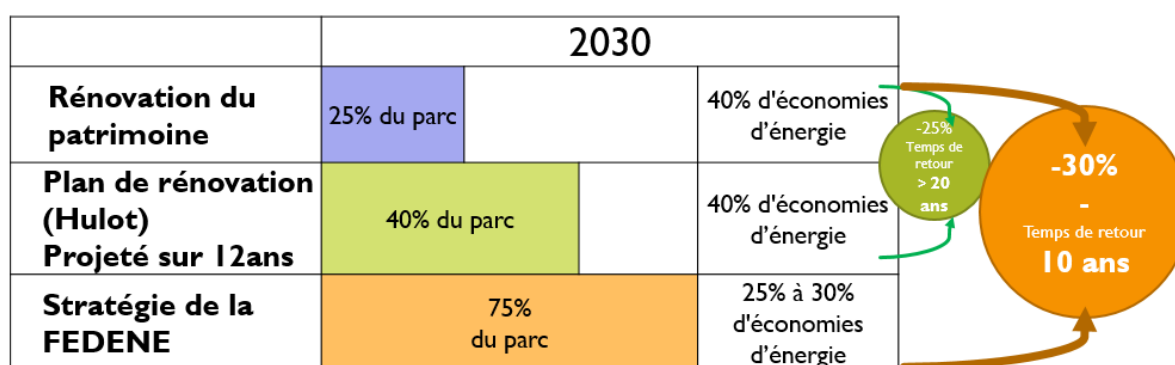
Positionnement de la FEDENE :

1. Stratégie de rénovation du parc public.

Les grandes lignes du programme sur 12 ans proposé par la FEDENE :

- Engager une action de masse de rénovation technique (6% du parc par an) sur 75 % des bâtiments qui ne feront pas l'objet d'une rénovation lourde (2% par an) sur 2018-2030 ;
- Cibler et moderniser les systèmes énergétiques de ce parc, via des CPE Rénovation Technique, qui englobent des actions avec un temps de retour de 10 à 15 ans ;
- Investir 1 Md€ par an, complété par des aides, telles que les CEE, ainsi que les économies d'énergies réalisées.

Projection en 2030 :



2. Massifier la rénovation avec garantie d'économies d'énergie

Nous proposons un recours massif au CPE notamment en :

- supprimant le plafond de 10 000 m² pour pouvoir appliquer à toutes surfaces tertiaires les fiches standardisées de CEE (et non plus traiter en opération spécifiques les CEE si > 10 000 m²) ;
- créant une fiche « Changement d'étiquette énergétique » comme détaillé dans l'action 7 ;
- simplifiant et standardisant davantage la mesure de la performance énergétique ;
- créant un label de qualité pour les opérateurs de CPE ;
- développant des « CPE-C » : énergie & carbone ;
- favorisant le lancement de CPE massifiés multi-bâtiments et multi-collectivités, notamment dans le cadre de bâtiments aux profils de consommations complémentaires ;
- clarifiant la note Eurostat sur la prise en compte des investissements de rénovation énergétique dans la comptabilité publique.

3. La rénovation au profit des usagers

La rénovation d'un bâtiment ne doit pas se limiter à la seule diminution des consommations énergétiques, mais doit également intégrer des garanties de performance sur le confort et sur la qualité de l'air intérieur.

Enfin, nous attirons l'attention sur *l'intracting* qui mobilise des fonds publics (de la Caisse des Dépôts) sans garantie de performance contractuelle sanctionnable.

Action 11

POURSUIVRE LA RENOVATION DU PARC TERTIAIRE PRIVE

Positionnement de la FEDENE :

Nous sommes favorables à la publication d'un nouveau référentiel pour la rénovation obligatoire du parc tertiaire, dans lequel nous proposons que le CPE soit mentionné comme outil central de la rénovation.

De même que précédemment exposé (Action 9), nous proposons de rendre l'audit d'un CPE (signé et qui s'engagerait à atteindre au moins les objectifs règlementaires cibles – restant à définir -) suffisant pour permettre aux maîtres d'ouvrage de ne pas payer l'audit deux fois : d'abord lors de la mission d'ingénierie préalable, ensuite par l'opérateur du CPE. Ce principe a d'ailleurs été acté par l'Administration dans le cadre des audits énergétiques obligatoires pour les grandes entreprises.

Nous pensons qu'il est nécessaire d'imposer des objectifs énergétiques qui garantissent les performances d'usages attendues en fin de rénovation (consommation, confort, qualité d'air...).

Concernant les leviers permettant de poursuivre cette rénovation, nous pensons qu'il est nécessaire de supprimer le plafond des 10 000 m² pour l'application des fiches standardisées de CEE, et de revoir à la hausse la pondération de la fiche CEE sur les CPE.

AXE 4 : Renforcer les compétences et l'innovation

Action 12

MOBILISER LES PROFESSIONNELS DANS LA MONTEE EN COMPETENCES

Positionnement de la FEDENE :

La FEDENE est favorable à accompagner les actions de formations et de reconversions professionnelles.

Action 13

DEVELOPPER L'INNOVATION POUR UNE RENOVATION ENERGETIQUE ABORDABLE

Positionnement de la FEDENE :

La FEDENE est favorable au développement de l'innovation et de la digitalisation des métiers de l'efficacité énergétique.

Toutefois, nous constatons que les opérations spécifiques CEE freinent l'innovation car elles sont trop longues à se concrétiser. C'est pourquoi nous demandons que les équipes de l'administration qui traitent ces dossiers (ADEME) soient renforcées.

Il serait également nécessaire de faire du Plan de rénovation énergétique un levier pour le développement de la digitalisation (collecte et traitement des données relatives à l'état du bâtiment, groupement d'achats de travaux et services de performance énergétique entre différents maîtres d'ouvrages, BIM, gestion digitalisée des consommations énergétiques..) ainsi que pour l'accélération du développement des énergies renouvelables (autoconsommations individuelle et collective, verdissement des réseaux de chaleur et de froid).